

RÉUSSIR LES OBJECTIFS DE L'ÉTAT ET DE LA RELIGION ORGANISÉE : LES LIMITES DE LA REPRÉSENTATION

Débat

Gilles Kepel, Professeur de Sciences politiques et de sociologie, Institut
d'études politiques de Paris

Fouad Alaoui, Vice-président du CFCM, Secrétaire général de l'UOIF

Dounia Bouzar, Ancien membre du bureau exécutif du
CFCM (2003-2005)

Vianney Sevaistre, Ancien directeur du Bureau central des cultes,
ministère de l'Intérieur (2002-2004)

Gilles Kepel : Je voudrais ouvrir le débat avec la question de la représentation et de ses limites posée par l'organisateur de ce colloque, Jonathan Laurence. En effet, il n'est évidemment pas question d'instituer une démocratie directe puisque la France compte cinq millions de Musulmans. La question de la représentation est donc une question centrale à propos du CFCM et de l'organisation du culte musulman.

Certains ont évoqué la réalité du CFCM du point de vue de l'administration en expliquant ce pour quoi l'administration avait construit ce CFCM, comment elle entendait permettre à celui-ci de fonctionner tout en se gardant de tout interventionnisme direct de la part de l'État. Il s'agissait d'établir une sorte de « discrimination positive » à l'égard du CFCM, si j'ose reprendre les paroles du ministère de l'Intérieur. Monsieur Sevaistre a évoqué l'histoire pour justifier le fait que le gouvernement fournit plus d'aide juridique et technique à l'islam qu'aux autres instances. L'islam serait plus jeune dans la République, aurait une présence moins expérimentée et moins ancienne ; il aurait donc davantage besoin des conseils de l'administration. De son côté, Fouad Alaoui a insisté sur le fait que le CFCM n'est pas un organe représentatif de tous les musulmans de France, mais une instance uniquement chargée d'organiser le culte musulman. À ce propos, je voudrais faire deux remarques préliminaires.

L'élément principal de la loi de 1905 est la notion d'ordre public. L'intervention de l'État a pour objet d'assurer que l'exercice du culte ne contrevient pas à l'ordre public. C'est un enjeu fondamental sur lequel on ne peut faire l'impasse. Comme vous le savez, l'avis rendu par le Conseil d'État en 1989 sur le port du voile dans les établissements scolaires en réponse à la question posée par Lionel Jospin s'appuie essentiellement sur la notion d'ordre public. En d'autres termes, les directeurs d'établissement peuvent autoriser ou interdire le port du voile dans leur établissement en vue d'assurer l'ordre public. L'ordre public est donc l'*ultima ratio* ; ce n'est pas l'ostentation ou le culte qui est la question en jeu ici. On ne peut dire que l'État n'intervient pas. Il doit assurer l'ordre public, en tant qu'État.

La question néanmoins que ni M. Sevaistre ni M. Alaoui n'a abordé est la suivante : un gouvernement, ce n'est pas seulement un État, c'est aussi le fruit d'une majorité politique du moment qui cherche à être réélue, qui cherche à se maintenir en place ; cette majorité souhaite, au travers de l'organisation des cultes, accéder à une certaine reconnaissance sociale. C'est là une question qui ne peut être évitée. L'organisation du culte par l'actuel ministre de l'Intérieur, le choix du mode de désignation (le fameux mètre carré), tout cela n'est-il pas aussi l'occasion de faire en sorte que, lors des prochaines élections, les organismes représentés dans le CFCM manifestent leur volonté de faire le bon choix électoral ? Je pense qu'il ne faut pas se voiler la face : nous savons tous que la création du CORIF, ancêtre du CFCM, avait eu lieu au moment où Charles Pasqua, alors allié de Jacques Chirac, était allé poser aux côtés du recteur de la Mosquée de Paris, suscitant ainsi à la Une le titre « Alger vote Chirac », mais n'avait alors pas suffi à Charles Pasqua pour être élu. La création du CORIF par Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur socialiste, après les élections, avait pour objectif de contrecarrer ce type d'objection. Il ne s'agit pas de faire du CFCM un agent du « sarkozysme » en Île de France, ni de dire que la haute administration se fait complice de manipulations électoralistes, mais je crois que c'est une question à laquelle on ne peut pas échapper.

J'avais par ailleurs envie, par pure provocation, de parler du grand absent de cette journée, M. Tariq Ramadan. Le CFCM a rassemblé, il a aussi exclu. Vous le savez, en hiver dernier, ceux qui ont parlé en son nom, dans un grand quotidien du soir très ouvert à ses thèses, ont affirmé que les élections du CFCM étaient pires que les élections au bled (je cite de mémoire). Ils reprochaient à l'UOIF de mettre les pieds dans cette boue et disaient qu'ils ne voulaient pas pour leur part entrer dans cette mécanique de cooptation au service de l'État. Il se trouve que dans cette question de la représentation, au cours des dernières semaines, avec l'aide des médias et des sœurs Lévy, Ramadan a fait une réapparition fulgurante sur les écrans de télévision, puisqu'il s'est trouvé qu'il a été l'interlocuteur de Nicolas Sarkozy avec Jean-Marie Le Pen. Ce qui veut dire que le CFCM, à partir du moment où il a été institué, a abouti à une certaine exclusion et suscite des mécontentements. Il s'agit de savoir si ces mécontentements n'auront pas plus d'impact que la

dynamique de rassemblement initiée par le CFCM. Le fait que le ministre se soit trouvé contraint de traiter la question de l'islam avec Tariq Ramadan et non pas avec le président du CFCM, vu qu'il devait se soumettre aux exigences du show télévisuel, pose de manière évidente un problème quant à la question de la représentation.

J'ai été très intéressé par la façon dont Dounia Bouzar a mis en place une distinction des champs sociaux. D'un côté, il y aurait les principes (on a, au fondement de sa conduite, une lecture des textes) et d'autre part le respect de la primauté des lois et de la République. On arrive finalement à la parité hommes/femmes non pas en partant de l'idéal laïc, mais par une sorte de chemin détourné, qui est celui d'une lecture particulière de tel ou tel verset du Coran, en arrachant au passage le monopole de la parole au nom de Dieu qui appartient traditionnellement aux « mâles ». Je suis sûr que cela correspond à l'évolution d'un certain nombre d'associations. De toutes façons, à partir du moment où l'on entre en politique dans le monde réel, on est soumis à ce genre de tension. On peut penser au PCF qui avait une vision de ces organisations caritatives qui avaient pour but de faire de la société française une société apte à la dictature du prolétariat. En fait, les jeunes qui s'engageaient dans ces associations étaient socialisés et ne prenaient qu'une partie du discours. Sortis de l'idéologie, ils sont finalement devenus des petits bourgeois français. Toutefois, Dounia Bouzar s'inscrit délibérément dans le champ des sciences sociales, mais je crois que ses propos restent pour partie angéliques en l'occurrence. J'aimerais poser à Mme. Bouzar une question sur l'association DiversCité, à laquelle appartient sa co-autrice voilée, Saïda Kada. Cette association était à l'origine composée de gauchistes et d'islamistes ; à ma connaissance, les gauchistes en ont été éliminés aujourd'hui. Mme. Bouzar a souligné le processus de différenciation des champs sociaux. Est-ce cela dont il s'agit dans ce cas précis ? Mais n'y a-t-il pas aussi une sorte de conquête politique au sein des associations par certains groupes qui confondent toujours les différents champs ? Si la différenciation avait été si bien opérée, nous ne rencontrerions pas les problèmes auxquels on se heurte aujourd'hui, dont l'existence avérée de groupes qui exaltent la *djihad* ou Ben Laden, c'est-à-dire qui confondent gravement les différents domaines, politique et religieux.

Vianney Sevaistre : En Mai 68, nous n'étions pas du même côté des barricades. Ce qui est amusant, c'est qu'aujourd'hui vous apparaissez être le garant de l'ordre public, et moi celui de la liberté. La loi de 1905 commence par : « La République garantit le libre exercice du culte sous les réserves édictées ci-dessous pour les besoins de l'ordre public. » Ce qui veut dire que l'ordre public, c'est pour limiter, vu de l'intérieur, vu des cultes, l'expression de leurs libertés. Mais la première partie de la phrase insiste bien sur la liberté de culte. Ceci cache deux idées importantes qui étaient dans l'esprit du petit père Combes ou du rédacteur de la loi, Aristide Briand : le fait que la liberté du culte est une priorité fondamentale et que l'État a pour rôle de la garantir. Ceci montre bien le

rôle social que l'État accorde aux religions. L'intervention relative de l'État dans le dossier du CFCM est à replacer dans ce contexte.

Un gouvernement prépare des échéances électorales, comme vous l'avez évoqué. Je ne pense pas qu'il faille le regretter, comme vous semblez le faire. Ce qui est amusant, c'est qu'en Mai 68 on parlait de politique et il suffisait de parler de religion pour faire rire une assemblée. Aujourd'hui c'est l'inverse. Je veux redonner toute sa place au politique. Concernant le dossier du CFCM, on peut remarquer la continuité dans les politiques au-delà des changements de majorité. M. Billon peut témoigner du fait que la décision sur le mètre carré a été prise sous M. Vaillant, ou même sous M. Chevènement. Cette décision a été prise avant le ministère de M. Sarkozy. Un des objectifs visés par M. Sarkozy est de réhabiliter le politique. Il cherche à ne pas travailler uniquement pour son électorat, car on échoue en politique lorsqu'on ne travaille que pour son électorat.

Enfin, pour parler de l'affaire de M. Ramadan : le record d'audience a été effectivement battu. Simplement, ce n'est pas ce passage qui a fait l'influence de M. Ramadan. Il faut se rappeler que c'est sa participation au FSE. Cet événement lui a permis d'être à la Une de bien des journaux dans toute la France.

Fouad Alaoui : Je vais faire deux remarques brèves. La première concerne les enjeux politiques autour du CFCM. Je pense que cette question est tout à fait légitime. Il ne faut pas être angélique ni idéaliste. Je vais citer un verset coranique où Dieu dit que nous avons été créés de telle sorte que nous tirons profit les uns des autres. C'est un processus dynamique et tout à fait légitime. Mais le travail qui a été fait a été un travail à la fois de la droite et de la gauche. Nicolas Sarkozy a parachevé le processus, mais l'idée a été lancée par Pierre Joxe et Jean-Pierre Chevènement. Cependant, je ne pense pas qu'en terme électoral la mise en place du CFCM en elle-même va favoriser tel ou tel. C'est plutôt la politique générale mise en œuvre par le gouvernement qui va influencer sur la composante musulmane de la population française. Ce sont les dossiers et la façon de les résoudre qui vont influencer électoralement sur les Français musulmans. L'apparition de frère Ramadan et son débat avec M. Sarkozy vont avoir des conséquences en termes électoraux, mais je ne pense pas que cela soit illégitime. Chacun a fait ses calculs, et les Français musulmans vont en tirer les conséquences.

Concernant le fait que le processus d'institutionnalisation du CFCM a fait des mécontents, je répondrai que tout processus fait des mécontents. Moi, ce qui m'intéresse, c'est notre capacité à parfaire le processus. J'espère que l'actuel CFCM ne va pas figer le processus dans un schéma préconçu et définitif.

Dounia Bouzar : Je ne pense pas que j'aie été bien comprise dans le début de mon intervention. Je voulais montrer que sur le plan formel le principe de la laïcité était respecté, mais que sur la question du fond, c'est-à-dire la liberté de pensée, l'autonomie, on était encore loin du compte, puisque comme on

maintenait les musulmans dans une représentation d'eux-mêmes comme des gens définitivement et essentiellement archaïques, cela a provoqué une sorte d'enfermement des jeunes musulmans dans un islam archaïque, où tout passe par l'islam. On a abouti au contraire de ce que l'on recherchait. En faisant tout passer par le Coran, les jeunes musulmans se privent par là-même d'autres sources de réflexion, ne serait-ce que pour réinterpréter et relire les textes musulmans. Les femmes tournent finalement en rond. Le fond de la laïcité n'est-il pas la complexité de la pensée, la liberté de penser ?

Les musulmans ne sont pas les seuls à avoir une conception globale de la place de la religion dans leur vie. De nombreux chrétiens conçoivent leurs engagements dans l'associatif par exemple comme découlant de leur foi. La différence est que le travail de laïcisation a été accompli aussi sur le fond. Il n'y a pas eu de distanciation entre les principes religieux généraux et les formes historiques qui leur permettent de se réaliser. Ce travail n'a pas encore été fait par l'islam et les musulmans de France. La vraie réappropriation de l'islam n'a pas encore été faite, ou plutôt elle est en train de se faire, petit à petit.

Votre exemple sur l'association DiversCité n'est pas un bon exemple. Il y a dans le comité d'administration des gens très différents : des ultragauchistes, des Verts, des altermondialistes, des associations à référence musulmane, des communistes.... Pour eux, le plus important ce sont les valeurs communes de l'association autour desquelles ces différentes composantes se sont réunies. Le projet commun officiel est la lutte contre les discriminations, pour la citoyenneté, contre l'inégalité, les morts en prison, contre la mondialisation. Chacun agit au nom de ses propres références. Ce qui leur semble le plus important, ce sont les valeurs défendues. Au terme de mes travaux, je dirais que l'autonomie de pensée est également très importante et que la référence obligée au Coran ne lui permet pas de s'épanouir pleinement. Tant qu'il y a ce passage obligé et cette justification indispensable par le Coran, on ne peut se retrouver véritablement sur des valeurs réellement communes. Mais cela constitue un autre débat.

Le fait d'avoir choisi la présidence de cette association comme exemple est encore une fois assez discutable. En effet, l'ancien président était un non-musulman. Son successeur, qui a un nom à consonance arabe, pour ce que j'en sais est loin d'être un musulman pratiquant. Il fait partie de cette nouvelle mouvance des « musulmans laïcs », mais on ne va pas revenir là-dessus. Le président de l'association DiversCité a effectivement un nom à consonance musulmane, mais cela ne veut pas dire que c'est un musulman, et encore moins un intégriste islamiste.

Fouad Alaoui : J'entends dire par Dounia Bouzar sur le parcours de ces jeunes musulmans qu'ils sont parvenus formellement à respecter la laïcité en séparant les différents champs (politique et religieux) et qu'il leur faudrait accomplir un nouveau pas pour parvenir à une réelle autonomie de pensée et à ce regard critique. C'est là qu'il faudrait qu'il y ait un véritable débat. Est-ce qu'il faut

nécessairement, pour pouvoir parler d'autonomie de pensée, la même chose que ce qui s'est passé pour les autres religions monothéistes, c'est-à-dire le fait que tout soit passé au crible de l'esprit critique ?

Dans le cas d'un jeune musulman qui affirme qu'il lit les textes, que toute sa vie et sa mort sont dirigées vers Dieu, on peut comprendre que la notion de religieux est le fait que tout acte accompli a une portée religieuse. Peut être que notre notion du religieux est différente de celle des autres religions. Il ne s'agit pas avant tout de la liberté de pensée ou de l'autonomie. Le débat très important qui doit avoir lieu est la distinction entre ce qui fait partie de l'immuable et du fondamental et ce qui fait partie de la tradition, du contexte social, c'est-à-dire tout ce qui est susceptible de changer et d'être adapté. Ce n'est pas un débat de profanes, c'est un débat de spécialistes. Mais c'est un débat très sérieux qui engage des millions de croyants.

Dernièrement, j'ai reçu une femme convertie à l'islam qui m'a dit une chose bouleversante. C'est lors d'un congrès de l'UOIF au Bourget qu'elle a commencé à se sentir fière d'être française. Elle m'a raconté qu'au moment même où elle avait compris qu'elle n'était pas obligée de se définir par sa nationalité avant tout, mais par l'*Oumma*, la communauté toute entière, elle se sentait plus française. Elle m'a dit qu'elle avait vu les différents intervenants qui disaient d'aimer son pays de naissance lors du congrès de l'UOIF. C'est là qu'elle avait découvert qu'elle était fière de son pays.

Dounia Bouzar : Je ne remets pas en cause la notion de foi. Je vais prendre un exemple concret : prenons le cas d'une femme voilée qui se marie et considère que le voile symbolise un rappel de l'égalité des sexes et le fait que son mari devra tenter de la connaître par l'esprit et ne pas la considérer comme un objet, une apparence ; elle se rend compte au bout d'un moment que son mari a encore des schémas de pensée sur le voile impliquant la soumission de la femme ; cela conduira inévitablement à un conflit entre les deux personnes qui vont se battre à coups de versets du Coran, un débat infini d'interprétations coraniques. Comment ces deux personnes peuvent-elles avancer ? C'est là le problème que je voulais poser.

Fouad Alaoui : Concernant la question du système majoritaire, le mode de scrutin influe fortement sur l'image que l'on veut donner de l'instance élue. Pour le CFCM, nous avons choisi le scrutin proportionnel. C'est un mode de scrutin qui permet à des minorités d'être représentées. Sans ce mode de scrutin, nous serions en face de deux ou trois pôles et pas plus. Lorsque nous avons reçu les résultats des élections, les minorités ont vu qu'elles allaient être représentées même si elles n'avaient obtenu que 5% des voix, et je pense que c'est une bonne chose. Il ne faut pas adopter de logique majoritaire en ce domaine.

Lorsque je parlais d'un débat qui n'était pas un débat de profanes, ce n'était pas dans un sens péjoratif. Pour parler de certains problèmes de l'islam, il faut maîtriser certains outils et connaissances particulières. Nous avons

instauré à l'UOIF une réflexion à l'échelle européenne où l'on a invité des spécialistes européens et même du monde entier. Nous étions convaincus que certains problèmes ne peuvent être résolus en France de la même manière que dans les pays musulmans, ou dans des pays non musulmans mais à d'autres époques de l'histoire. La réponse donnée dans le contexte français laïc n'est pas la même que dans le contexte britannique. Je siége à un exécutif européen musulman et je me rends compte que nos réalités sont radicalement différentes.

Vianney Sevaistre : Je voudrais répondre à la question du dialogue entre religions. Nous sommes dans un État qui ne reconnaît pas les religions. L'État n'a donc pas à intervenir dans l'interreligieux. Il n'a pas à jouer de rôle dans le religieux. Il n'est pas un acteur religieux. Certes, on ne peut que se réjouir du dialogue des religions, et lorsque le CRIF invitera le président du CFCM, ce sera là une étape positive, mais cette décision ne m'appartient pas.

La loi de 1905 est très claire sur la question du contenu des doctrines religieuses. Elle ne parle que du culte et non de religion. L'État ne sait pas ce qu'est une religion. La religion, c'est ce qui relie l'homme à Dieu par une doctrine. Or l'État ne prend en compte que l'aspect extérieur des religions, c'est-à-dire le culte. Il n'appartient pas à l'État de s'immiscer dans le contenu des religions et de juger ce qu'est le contenu d'une doctrine. J'ai entendu parler d'un projet de texte européen qui mentionnait la notion de fondamentalisme. Il ne faut pas qu'un texte européen à caractère juridique parle de cette notion qui concerne le contenu des doctrines religieuses. Nous, tenants de l'ordre public, nous sanctionnons les excès, mais nous n'avons pas à juger le contenu des doctrines. Sur la Mosquée de Paris financée par l'Algérie, nous n'avons rien à dire. Rien n'interdit à quiconque de financer une association en France. De nombreuses autres associations ou sociétés sont subventionnées par des pays étrangers. Je pense à France-Amérique, qui reçoit des subventions des USA. L'État ne doit pas intervenir dans ce domaine, pourvu que les subventions soient versées en toute transparence.

Dounia Bouzar : Je pense qu'il faut qu'il y ait une normalisation de la référence musulmane. Cette référence ne doit plus être la référence de l'autre, de l'étranger, du colonisé. Je suis tout à fait sensible au travail européen auquel Fouad Alaoui fait référence. Mais sur la question profanes/non profanes, je pense que les musulmans sont en position de réaction face à cette modernité, à tel point que l'on repart vers une espèce d'Âge d'Or de l'islam, non pas par la pensée mais dans un processus régressif qui ne favorise pas la pensée. Cette référence devrait être normalisée et non plus diabolisée, au point de pouvoir être une référence pour toute la population française. De nouveaux outils pourraient être apportés par d'autres dans les débats sur les questions de l'islam. L'islam serait véritablement intégré au patrimoine commun. Intégrer la référence musulmane n'est pas du tout islamiser la France, bien au contraire,

c'est faire en sorte que les musulmans ne s'organisent pas seulement entre eux mais puissent vraiment vivre leur référence librement en dehors des références historiques et géographiques.